

15 décembre 2008

ELECTIONS POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES RECRUTES LOCAUX AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES LOCALES (CCL)

Cher(e) collègue,

C'est par un recours contentieux gagné par la CFDT devant le Conseil d'Etat, en 1998, que la qualité d'agent de l'Etat vous a été reconnue et que vous avez obtenu le droit de vote aux élections professionnelles (CTPM) du MAEE.

Plus récemment, la CFDT a négocié le troisième accord cadre relatif au dialogue social dans les postes, qui prévoit des innovations importantes et vous permettra de vous faire entendre.

Les enjeux de cette élection

. la principale innovation concerne les compétences de la CCL. Jusqu'à présent aucune instance de dialogue social ne permettait l'examen de vos situations individuelles, qui restaient soumises au bon vouloir du chef de poste et du bureau des RL à Paris. Dorénavant **votre situation individuelle y sera discutée** : recrutement, promotion, fin de contrat, discipline, évaluation, formation professionnelle...

. autre nouveauté importante, **vos représentants ne seront plus désignés par les syndicats à Paris ; c'est vous qui les élirez**. Par ce vote vous leur donnerez la légitimité pour vous représenter dans les réunions de dialogue social ;

. **nous avons insisté pour que vos responsables hiérarchiques** (ambassadeur, consul général, directeur de centre culturel) **s'impliquent vraiment dans le dialogue social**. Nous avons obtenu qu'ils soient évalués, désormais, sur la qualité du dialogue qu'ils entretiendront avec vos représentants.

Les revendications de la CFDT-MAE

Questions générales communes aux RL et aux expatriés

. le dialogue social dans les postes doit prendre en compte **les exigences d'hygiène et de sécurité** (médecine du travail, prévention des accidents de service et de trajet, respect de l'interdiction de fumer), **les conditions de travail, la lutte contre le stress au travail, contre les discriminations** de toutes sortes, **contre le harcèlement moral, contre les abus de pouvoir**, notamment dans les résidences ;

. en matière de **temps de travail**, la CFDT milite pour que la « **logique de site** », en vigueur dans certains postes, soit étendue : même si le temps de travail annuel n'est pas calculé de la même manière pour les RL et les agents expatriés, leur temps de travail journalier et hebdomadaire doit être identique.

Questions générales vous concernant

La CFDT se bat depuis 15 ans pour que l'Etat français ne se cache plus derrière le droit local pour tolérer des situations inacceptables et que notre ministère cesse de vous considérer comme des collègues de seconde catégorie, qui « n'ont pas vocation à faire carrière au MAE »¹.

Plusieurs de vos collègues RL viennent siéger régulièrement au CTPM, à Paris, pour défendre vos revendications et nous négocions actuellement, au sein d'un groupe de travail réuni à notre demande, la réforme du Guide de gestion des RL (vademecum).

Les CCL seront un lieu supplémentaire de débat et de proposition, où les élus CFDT auront à cœur de faire avancer vos revendications :

. **les grilles de salaires doivent faire l'objet de négociations régulières**, notamment quand elles sont en décalage avec le marché du travail local. Nous demandons l'harmonisation des grilles entre ambassades, consulats et établissements culturels. A travail égal, salaire égal !

. trop de postes et trop d'établissements culturels n'offrent toujours pas **une couverture sociale digne de ce nom**. La protection **maladie-maternité** est souvent théorique. Certains postes doivent quémander chaque année une maigre enveloppe de « crédits médico-sociaux » pour que les agents et leurs familles puissent faire face aux dépenses de consultation médicale et de pharmacie. Les risques **hospitalisation** et même **accident du travail** ne sont pas toujours couverts ! Le risque **chômage** est rarement pris en compte. Quant aux **retraites**, trop de postes se contentent de verser une « indemnité de fin de fonction » ridicule, pour solde de tout compte ;

. la CFDT milite, contre l'administration et les « syndicats » ASAM-UNSA, FO et USASCC qui freinent des quatre fers, pour que vous bénéficiiez, comme nos collègues à Paris et à Nantes, des **prestations d'action sociale** sous condition de ressources (rentrée scolaire, prêts et secours en cas de difficultés familiales et sociales, gardes d'enfants, restauration collective...) ;

. la CCL doit être aussi le lieu où se négocie le **règlement intérieur** des RL, les questions relatives aux **heures supplémentaires**, aux **congés et jours fériés**, aux primes de fin d'année...

Questions individuelles vous concernant

. le premier travail de vos élus sera de discuter des **critères de promotion**. Depuis que la DRH a limité autoritairement à 0,9 % de la masse salariale du poste vos avancements au mérite et à l'ancienneté, la confusion règne ! Les chefs de poste bricolent, parfois de bonne foi, plus souvent dans l'arbitraire. **La CFDT exige que les avancements à l'ancienneté, prévus dans les grilles des salaires, s'appliquent à tous ;**

. sur les autres questions individuelles (recrutement, fin de contrat, discipline, évaluation, formation), les élus CFDT auront pour objectif de **favoriser l'équité** (traitement égal que l'on soit employé à la chancellerie diplomatique, au consulat, à la résidence ou dans le réseau culturel) et de **s'assurer de la transparence des règles de gestion**, seul moyen pour éviter l'arbitraire.

La CFDT-MAE c'est aussi,

. *le **syndicat majoritaire** au MAEE avec **près de 1.500 adhérents et militants**, plus de **70 élus** dans les organismes paritaires à l'administration centrale, **12 permanents** qui consacrent leur temps, leur énergie et leur bonne volonté pour vous conseiller et défendre vos intérêts dans les instances de dialogue social,*

. ***35 collectifs et sections syndicales** à travers le monde dont certains ont obtenu récemment des résultats spectaculaires comme en Egypte, au Chili (respect des promotions à l'ancienneté), à Taiwan ou à Washington (problèmes de fiscalité), à Moscou (récupération des heures supplémentaires, temps de travail, salaires) ou à Bombay (frais médico-sociaux),*

. *un site internet/ intranet (www.cfdt-mae.fr) mis à jour quotidiennement, comportant des pages dédiées aux sections syndicales et à l'actualité revendicative des recrutés locaux.*

¹ Cette dernière trouvaille de notre direction des ressources humaines est un véritable scandale social !